Les bases de l'assurance construction

Repérez les polices adaptées à chaque intervenant, mesurez l'effet de la réception et mobilisez la dommages-ouvrage et la décennale en cas de sinistre.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

Comprendre et analyser les mécanismes de l'assurance construction (polices, réception, garanties obligatoires)

Maîtriser la mise en œuvre opérationnelle des assurances DO et décennale pour sécuriser les chantiers

Identifier les enjeux pratiques et les risques liés aux souscriptions, sinistres et contentieux

Appliquer les bonnes pratiques pour vérifier les attestations et mobiliser les garanties

POINTS FORTS

Mise en pratique sur des cas réels apportés par les participants

Programme adaptable à votre secteur et à vos outils en intra

Démarche pédagogique, documentation remise et évaluation

Recueil des besoins du participant, en amont de la formation

Préparation et diffusion de supports pédagogiques

Apports théoriques illustrés par des cas concrets

Cas pratiques et mises en situation ciblées

Personnalisation de la formation à travers de nombreux échanges

Évaluation des acquis en fin de formation, par quiz ou mise en situation pratique

Évaluation de la satisfaction et de l'engagement

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC CONCERNÉ
Dirigeants d'entreprises du BTP, avocats, juristes, responsables de programmes immobiliers, maîtres d'ouvrage, promoteurs, sous-traitants, assureurs

PRÉREQUIS
Aucun

DURÉE
1 journée ou 2 demi-journées (matin 3h30 / après-midi 3h30) soit 7 h au total

MODALITÉS DE DISPENSE
Formation inter-entreprises, intra-entreprise, sur mesure ou individuelle.
Pour chacun de ces formats : en présentiel ou à distance en classe virtuelle.

TARIFICATION
Formation INTER 850 € HT par personne (TVA non applicable, art. 261-4-4° du CGI)
Minimum 4 personnes - Maximum 12 personnes
Formation Intra - Sur mesure - Individuelle : demander un devis pour personnaliser le programme de cette formation pour qu'elle réponde aux spécificités de votre entreprise.
Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise, selon ses critères.

DATES - LIEUX - DÉLAI D'ACCÈS
Date et lieu à déterminer en fonction des possibilités et disponibilités respectives.
Formation organisée sous 2 à 4 semaines à compter de la validation de la formation, selon les disponibilités respectives.

FORMATEUR
Expert ROLEV IMPACT

SANCTION DE LA FORMATION
Remise d'une attestation de fin de formation

RECOMMANDATIONS
TV – Écran permettant une diffusion
Connexion internet à haut débit

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
Pour vous permettre d'accéder et de suivre nos formations dans les meilleures conditions nous vous invitons à nous contacter afin de déterminer la solution la mieux adaptée à votre besoin. La référente handicap pourra, si nécessaire, proposer l'appui de réseaux d'accompagnement spécialisés (Agefiph, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH…) afin d'identifier les aménagements les plus adaptés.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
contact@rolevimpact.com
06 15 38 72 52
www.rolevimpact.com

Programme

1 Les mécanismes de l'assurance construction

Identifier les polices et leur champ d'application dans le cadre de la construction

Différentes polices : maître d'ouvrage (DO), intervenants (multirisque chantier), fabricants (RC pro), etc.
Polices soumises ou non soumises à assurance obligatoire : notion d'ouvrage et notion d'existant

Analyser les conséquences de la réception sur la mobilisation des polices d'assurance construction

Caractéristiques de la réception
Distinction entre réception expresse, tacite, judiciaire
Effets sur les garanties : déclenchement parfait achèvement (1 an), décennale (10 ans), biennale (2 ans)
Impact sur la mobilisation des polices et prescription des actions

2 Mettre en œuvre les assurances construction

Assurance dommages-ouvrage (DO) : conditions et gestion

Conditions de souscription
Mobilisation des garanties
Gestion réglementaire des sinistres

Assurance responsabilité décennale : champ et limites

Dommages garantis : dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à sa destination (art. 1792 du Code civil)
Les limites des garanties souscrites par les constructeurs
Les enjeux liés aux attestations d'assurance

Responsabilité envers les tiers et litiges

Dommages aux voisins : troubles anormaux de voisinage, garantie RC chantier, procédure amiable ou judiciaire
Action du maître de l'ouvrage contre les intervenants : condamnation in solidum
Litiges entre intervenants : recours internes, garanties croisées

Nature de l'action Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L. 6313-1 du Code du travail
Suivi de l'action Feuilles d'émargement, ou relevé de connexion en classe virtuelle. **Appréciation des résultats** Évaluation des acquis en fin de formation.
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.